



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

### DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Le **14 avril 2021 à 19h00**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville (par visioconférence) le comité de démolition étudiera deux (2) demandes pour l'obtention d'un certificat d'autorisation de démolition et l'approbation d'un programme de réutilisation du sol dégagé visant les propriétés suivantes :
  - 26, avenue de l'Église ;
  - 575, boulevard Saint-Jean.
2. Tous les plans et documents relatifs à ces projets sont disponibles pour consultation au service d'urbanisme à l'hôtel de ville de Pointe-Claire (451, boulevard Saint-Jean), du lundi au vendredi de 8h30 à midi et de 13h à 16h30, à l'exception des jours fériés, et également sur le site Web de la Ville de Pointe-Claire au <https://www.pointe-claire.ca/fr/comite-de-demolition/>
3. Toute personne souhaitant s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition et de réutilisation du sol dégagé doit, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée auprès de la soussignée au Service des affaires juridiques et du greffe au 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3 ou à l'adresse courriel [greffe@pointe-claire.ca](mailto:greffe@pointe-claire.ca)
4. Veuillez noter qu'en raison de la situation sanitaire due à la COVID-19, les citoyens ne sont pas autorisés à assister en personne à la réunion du comité. Cette dernière sera diffusée sur le site Web de la Ville en direct et pourront également être consultées par la suite.

Donné à Pointe-Claire, ce 24<sup>e</sup> jour de mars 2021.

PROVINCE OF QUEBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

### APPLICATION FOR A DEMOLITION PERMIT

Public notice is hereby given of the following:

1. On **April 14, 2021 at 7:00 p.m.**, in the Council room of City Hall (by videoconference), the Demolition Committee will review two (2) applications for a certificate of authorization for demolition and the approval of a programme for the reutilisation of the vacated land concerning the following properties :
  - 26 de l'Église Avenue ;
  - 575 Saint-Jean Boulevard.
2. All the plans and documents related to these projects are available for consultation at the Planning Department at Pointe-Claire City Hall (451 Saint-Jean Boulevard), from Monday to Friday from 8:30 a.m. until noon and from 1:00 p.m. to 4:30 p.m., with the exception of Holidays and also on the City of Pointe-Claire website at <https://www.pointe-claire.ca/en/demolition-committee/>
3. Any person wishing to oppose the granting of a demolition permit and of the reutilization of the vacated land must, within fifteen (15) days of the publication of the present public notice, make his/her reasoned opposition known in writing to the undersigned at the Legal Affairs and City Clerk Department at 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3 or at the following email address: [greffe@pointe-claire.ca](mailto:greffe@pointe-claire.ca)
4. Please note that due to the present health situation due to the COVID-19 pandemic, citizens are not permitted to attend the Committee meeting in person. The meeting will be broadcasted live on the City's website and will equally be available for viewing afterwards.

Given at Pointe-Claire this 24<sup>th</sup> day of March, 2021.

Danielle Gutierrez, OMA  
Assistante greffière / Assistant City Clerk